



*SSNNTTRRSS*

*Informationns*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 47 du 26 juillet 2005.

*Spécial*

*Comptes Rendus*

*SSOmmmmmaAIIIRRE*

- **CTP du CNRS du 13 juin 2005** 2
- **Rencontres (4 au 7 juillet 2005) au ministère**
  - **Communiqué (rencontre avec De Robien et Goulard – 27 juin)** 4
  - **Comptes rendus des rencontres avec Monteil :**
    - le 4 juillet 6
    - le 5 juillet 8

- le 6 juillet 10
- le 7 juillet 13
- **Déclaration de Michel Séguy (CGT) au nom de tous les syndicats et de SLR, lors de la rencontre du 6 juillet. 16**

## **CTP du CNRS du 13 juin 2005**

Par Jocelyne Léger, Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy

20 membres délibérants (10 représentants de l'administration et 10 représentants du personnel) pour ce CTP présidé par le Directeur général, Bernard Larrourou.

**Étaient présents pour le SNTRS-CGT :** Jocelyne Léger, Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy.

### **A l'ordre du jour :**

1. approbation du compte rendu de la séance du CTP du 3 mars 2005,
2. projet d'organisation de la direction scientifique générale
3. rattachement des sections du comité national aux nouveaux départements scientifiques
4. bilan des travaux du médiateur du CNRS (Richard Topol)
5. questions diverses.

-----

**1- L'approbation du compte rendu de la séance du CTP du 3 mars 2005** a été reporté à la prochaine séance.

### **2- Avis sur le projet de réforme d'organisation interne du CNRS:**

Jean François Minster, qui va être nommé DSG, présente la nouvelle DSG.

Le CNRS évolue :

- la science aux frontières
- la science de la complexité
- émergence de nouvelles idées et réactivité.

**Il doit avoir une dimension européenne (espace européen de la recherche) et une dimension régionale (ouverture et leadership, pôles structurants) dans le dispositif national de la recherche, universités et autres organismes.**

Le CNRS est évalué régulièrement. Il a des progrès à faire (voir le rapport de la cour des comptes).

Sa réorganisation a été décidée, 6 départements scientifiques et 2 instituts et création de la Direction scientifique générale (DSG) avec pour missions :

- La prospective scientifique
- La mise en oeuvre de la politique scientifique
- Le suivi de l'évaluation et le dialogue avec les instances d'évaluation, et le suivi des orientations scientifiques des laboratoires.
- Les coopérations scientifiques et les opérations structurantes nationales, européennes et internationales.
- La coordination des départements scientifiques et les actions communes à plusieurs départements en vue du développement de l'interdisciplinarité et l'émergence de nouveaux domaines de recherche.
- La politique du CNRS en matière d'information scientifique et technique.

### **Mise en place de la nouvelle organisation :**

« l'ingénierie, c'est comprendre **pour** concevoir, l'environnement et développement durable c'est comprendre **et** concevoir pour aider à gérer la planète. »

Mise en place d'un partenariat rénové avec les établissements pour tenir compte de la région, des PRES ...

Il est nécessaire d'avoir une visibilité accrue pour les laboratoires par une logique de programmation.

Il y a un redécoupage avec la possibilité de multi-rattachement des laboratoires et des DSA communs pour suivre ces labos multi-rattachés. D'après la direction, environ 30% des laboratoires seraient à terme multi-rattachés. L'évaluation sera faite par un comité unique de la section compétente.

Les entretiens objectifs-moyens seront organisés par le DIR en présence éventuelle du DSA, lequel élabore les décisions d'affectations aux unités. Ils auront lieu dès septembre 2005.

**Le SNTRS-CGT a fait la déclaration suivante :** « Nous n'approuvons pas le projet de réforme du CNRS et par conséquent toutes les modifications qui en découlent.

Parmi les raisons qui ont motivé notre rejet du projet de réforme, il y avait notamment l'alourdissement de la bureaucratie.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui confirme toutes nos craintes. Ce n'est pas ce qu'on pourrait qualifier de simplification administrative.

L'articulation entre le haut de la pyramide et le bas, c'est à dire les labos et les scientifiques, ne saute pas aux yeux.

Nous aurons des questions à poser dans le fil du débat et nous souhaitons particulièrement avoir des précisions sur les fusions ou éclatements de fonctions par rapport à l'existant, et sur le devenir des personnels concernés par les restructurations. »

Pour le SNCS-FSU, ce texte a un aspect administratif et bureaucratique. Il leur semble qu'un DSA à temps partiel garde le contact avec la recherche contrairement à un DSA à temps plein. Il ne voit pas les interactions avec les instances d'évaluation. Le fait que l'entretien objectifs-moyens soit placé sous l'égide du DIR et non du DSA ne les rassure pas vraiment, car c'est le scientifique qui devrait l'emporter. L'avis porté est plutôt négatif.

Le SGEN-CFDT est satisfait. Enfin une DSG !

Le SNPTES-UNSA ne voit pas très bien comment cela va s'organiser, rappelle qu'il a voté contre le projet car aucun accompagnement n'était prévu pour le personnel, demande s'il y a du nouveau de ce côté-là.

Le SNIRS-CGC est assez favorable à cette organisation, notamment parce qu'elle facilite la pluridisciplinarité.

Un débat s'est engagé au cours duquel la Direction a justifié ses positions et précisé quelques points.

A la question du SNTRS-CGT sur la nature de l'adjoint au DSG (doit-il être scientifique ou non ?), il a été répondu qu'il s'agit là d'une mission de management qu'il n'y a donc pas de vivier a priori.

Des précisions ont été données sur la cellule support des avis et expertises.

A la question du SNTRS-CGT sur le devenir des personnels du siège, Sylvie Moreau a précisé que l'on devrait arriver à une fourchette de suppressions de postes comprise entre 110 et 150 personnels.

Le SNTRS-CGT a alors posé la question en terme qualitatif. Il lui a été répondu que cela dépendrait du positionnement des gens. Une cellule d'accompagnement du personnel va être mise en place, évaluation des besoins et politique de suivi.

Le SNTRS-CGT rappelle qu'il s'agit d'une situation anxiogène qui nécessite clarté et transparence et demande qui va décider des compétences des gens.

**Vote** (avec un amendement sur la cellule support des avis et expertises) :

**15 pour** (SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, Adm) **1 abstention** (SNPTES-UNSA) **4 contre** (SNTRS-CGT, SNCS-FSU).

### **3- Rattachement des sections du Comité national aux nouveaux départements scientifiques**

B. Larroutou nous informe qu'une discussion sans vote a eu lieu au conseil scientifique. Elisabeth Dubois-Violette présidente du CS souhaite quelques rattachements supplémentaires, ou des modifications, en particulier :

la section 7 en SDV, pour la 11 : 4 rattachements est excessif, la 13 devrait être rattachée au MIPPU, la 15 en ingénierie, la 17 au PNPP, la 37 et la 39 en ingénierie.

Le SGEN-CFDT poste la question du rattachement des labos.

La Direction nous informe que la consultation des directeurs de labos va commencer dans les prochains jours.

Le tableau des rattachements proposé sera définitif après le CA du jeudi 16 juin 2005.

Le SNTRS-CGT interroge la direction sur la présence dans le tableau des CID, au même niveau que les sections, alors qu'elles n'ont pas vocation à être pérennes.

B. Larroutou rou répond que cette décision sera revue tous les 4ans, qu'elle sera revue au prochain mandat du CN et qu'il en est de même pour les CID.

Le SNCS-FSU pose une question de méthodologie, une consultation préalable des instances aurait dû avoir lieu, si ce n'est pas de la précipitation c'est donc que les instances n'ont rien à dire. On remarque dans ce tableau, qu'à une section près, l'ingénierie est un sous-ensemble du MIPPU.

B. Larroutou rou répond que l'appartenance d'une section à un département n'implique pas l'appartenance de tous les labos de la section.

S'ensuit un débat au cours duquel la non consultation des instances a été de nouveau déplorée, certains proposent d'autres rattachements.

B. Larroutou rou conclut qu'il n'a pas entendu de remise en cause profonde et propose que le CTP lui donne un blanc sein pour « le meilleur projet possible ».

**Vote : 2 refus de vote** (SNCS-FSU), **7 abstentions** (SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT), **11 pour** (adm, SNIRS-CGC).

#### **4- Bilan des travaux du médiateur du CNRS (Richard Topol)**

R. Topol fait une lecture synthétique de son rapport.

Le nombre de saisines a fortement diminué. La plupart des cas trouvent une solution positive.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que les détachements inter-corps fonctionnent mieux dans le sens des Chercheurs vers les ITA que dans le sens ITA vers Chercheurs.

#### **5- Unité Support de l'ANR**

La création d'une Unité de Support à l'ANR a été décidée par le DG. Y sont affectés 9 assistantes à temps plein et 9 Chargés de mission scientifiques 2 jours par semaine.

Cette unité de service sera localisée à Villejuif, puis réintégrera le siège du CNRS à Auteuil en 2006.

#### **6- Questions diverses**

**Information sur les concours Sapin** (résorption de la précarité) : ouverture en juillet (publication au BO) pour des concours qui se tiendront à l'automne. C'est la dernière année où se dispositif peut s'appliquer.

**Concernant le nouveau système d'indemnisation des ACMO** : le dossier est bloqué au niveau du ministère de la recherche. Il faut un arrêté abrogeant celui créant la NBI à 20 points. D'après L. Flabbée, cela va prendre du temps.

**Information sur la prime de fin de grade** : les agents bloqués depuis plus de trois ans à l'échelon terminal de leur grade doivent toucher une indemnité courant 2005. L. Flabbée nous informe que cela a pris du retard, car le repérage des populations concernées serait difficile à opérer. Cette raison ne nous convainc pas !

**Le SNTRS-CGT avait demandé en question diverse la revalorisation de la PPRS de 5%**, pour compenser la perte de pouvoir d'achat induite par la nouvelle cotisation sur les indemnités (RAFP). La direction n'a pas répondu.

\*\*\*\*\*

## **Rencontres au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Nous regroupons ci-après l'ensemble des textes issus des délégations CGT aux rencontres avec les ministres ou leurs représentants :

- Communiqué suite à la rencontre avec De Robien et Goulard,
- Comptes rendus des rencontres avec Monteil les 4, 5, 6 et 7 juillet,

- Déclaration de Michel Séguay au nom de tous les syndicats lors de la rencontre du 6 juillet.

## **Communiqué CGT suite à l'entrevue tenue**



**Communiqué CGT suite à l'entrevue tenue  
entre Messieurs De Robien et Goulard  
avec les Syndicats et SLR**

**entre Messieurs De Robien et Goulard  
avec les Syndicats et SLR**

Lundi 27 juin, Gilles de Robien, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, accompagné de François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ont reçu l'ensemble des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que les représentants du mouvement Sauvons la Recherche et de la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Cette première entrevue suite au résultat du référendum et du changement de gouvernement a permis aux organisations syndicales et à SLR de rappeler leur volonté de voir se mettre rapidement en place une Loi d'Orientation et de Programmation qui prenne en compte les revendications exprimées dans le mémorandum pour la recherche et l'enseignement supérieur adressé le 6 juin 2005 au gouvernement, par la majorité des organisations syndicales, ainsi que les conclusions des États généraux de la recherche.

Le ministre a confirmé qu'en 2006, la recherche et l'enseignement supérieur bénéficieront de 3000 postes supplémentaires, (2000 pour les universités et 1000 pour les EPST) et d'un milliard de plus, dans le cadre des 6 milliards d'euros affectés de 2005 à 2007. Ce milliard sera ventilé en 240 millions pour l'ANR (l'Agence Nationale de la Recherche), 380 millions pour les établissements, dont près de la moitié servira à financer les 3000 postes, et 380

millions de mesures destinées à la recherche privée, principalement sous forme de crédits d'impôts et d'abondement du budget de l'ANVAR.

Ceci confirme les orientations prises par le gouvernement Raffarin : alléger la contribution des entreprises à l'effort de recherche national en distribuant des cadeaux fiscaux, réformer la recherche publique autour de l'ANR, en favorisant le dirigisme, la précarité et la concurrence comme mode d'organisation de la recherche publique et en fragilisant les EPST. L'ANR, dont le budget passera de 350 à 590 millions a déjà reçu des milliers de projets, preuve s'il en est de la réalité des besoins de financements des équipes.

Pour la CGT, répondre à ces besoins est impératif afin de donner des moyens et de meilleures conditions de travail aux personnels de recherche. Ces moyens doivent être en premier lieu assurés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur la base d'un financement récurrent majoritaire. L'ANR ne donne aucune de ces garanties ni quantitativement, ni qualitativement.

Les procédures mises en place par l'agence manquent totalement de transparence, favorisant la multiplication des postes précaires et remettant en cause la cohérence des projets scientifiques des laboratoires. Les unités de recherche doivent être financées par des crédits récurrents, alloués dans le cadre des contrats quadriennaux après évaluation de leur projet scientifique.

L'ensemble des syndicats, ainsi que SLR ont signifié aux ministres leur réticence vis à vis de l'ANR et leur opposition totale aux 240 millions d'euros d'accroissement de son budget en 2006. Ils ont demandé le transfert de ces sommes aux organismes et aux universités.

Dans un premier temps, les ministres ont argué du fait que l'origine des fonds alloués à l'ANR venait des privatisations en cours, ce qui ne permettrait pas de les transférer dans le budget de l'Etat. Explication surprenante et inacceptable : d'une part, la vente d'action d'EDF, GDF et AREVA démantèle le service public et va servir à fabriquer de la précarité et la flexibilité dans la recherche publique !

Devant l'opposition unanime, Gilles de Robien a convenu de discuter du fonctionnement et des moyens nouveaux de l'ANR, ceux-ci pouvant être « *versés aux organismes dans le cadre d'une politique contractuelle renforcée* ». Il faudra éclaircir rapidement comment traduire cette formule réellement dans les faits !

Devant la volonté des organisations syndicales et en particulier de la CGT de négocier également sur l'ensemble du dossier et notamment sur tout ce qui concerne l'emploi dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur avec, entre autres revendications :

- **une forte revalorisation des crédits récurrents des Universités et des EPST pour permettre à leurs laboratoires de fonctionner,**
- **une programmation pluriannuelle de créations de 5000 emplois permanents par an et le financement de 500 emplois supplémentaires en CDI dans les EPIC,**
- **un plan d'intégration de tous les personnels précaires,**
- **la reconnaissance de la qualification et des fonctions par un plan de reclassement,**
- **la revalorisation des carrières, notamment de leur début,**
- **le déblocage des carrières par la révision des conditions de promotions internes,**

- **l'augmentation du nombre de doctorants financés par un salaire, avec un cadre juridique garantissant leurs droits sociaux et l'arrêt de la pratique des libéralités,**
- **la revalorisation des allocations de recherche de 15 % et leur indexation sur le SMIC,**
- **la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la Fonction publique,**
- **la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche,**
- **la réduction des obligations statutaires d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs et pour les actuels ATER et moniteurs.**

Les ministres ont demandé à J.M. Monteil, directeur des enseignements supérieur et à J.J. Gagnepain, directeur de la technologie et président de l'ANR de tenir une semaine complète de réunions de 4 au 8 juillet. Pour la première fois, conséquence de la mobilisation de la communauté scientifique et du résultat du référendum, ces réunions se tiendront en présence des organisations syndicales, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

La CGT sera attentive à ce que ces réunions se transforment en véritables négociations, à la fois sur l'ANR et sur l'ensemble des revendications de la recherche et de l'enseignement supérieur sur la base du mémorandum.

La CGT se concertera avec l'ensemble des forces syndicales et SLR pour appeler les personnels de la recherche publique à se mobiliser rapidement, la phase de négociation se terminera par une réunion plénière fin juillet avec les deux ministres.

*Montreuil, le 28 juin 2005*

## *Premier entretien conduit par Jean Marc MONTEIL*



*Lundi 4 juillet 2005*

## *Compte rendu de la délégation CGT*

Lundi 27 juin 2005, Gilles de Robien et François Goulard avaient annoncé aux organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur une semaine non stop de négociations conduites sous l'égide de Jean Marc Monteil, directeur des enseignements supérieurs et de Jean Jacques Gagnepain, directeur de la technologie. Lundi 4 juillet 2005, s'est tenue la première rencontre de ce marathon de cinq jours. Négociations ou discussions, l'ambiguïté est telle que certains ont forgé le néologisme de « négoscussions », qui reflète bien

l'ambiance de ce bel après-midi d'été. Au mois de mai, ignorant les syndicats, Jean Marc Monteil avait concocté ses fiches avec des organisations : la Conférence des Présidents des Universités (CPU), la Conférence des Grandes Ecoles, le comité de suivi des États Généraux. L'orage a éclaté le 29 mai ! Le voici obligé de revoir sa copie avec les mêmes interlocuteurs, mais cette fois-ci en y invitant les syndicats !

Gilles de Robien avait annoncé des discussions sans tabou, mais elles ont lieu aussi sans mandat : Jean Marc Monteil ne peut pas parler de la programmation, ne doit rien dire sur la ventilation du budget 2006, et être muet sur l'état de rédaction de la LOP et de sa partie programmation ! Il écoute et il transmettra.

La CGT a rappelé sa volonté d'avoir une réelle programmation jusqu'en 2010. Cette année, le PIB de la France voisine les 1650 milliards, cela veut dire qu'en 2010 il sera de 1800 milliards. 3% du PIB représente 50 milliards qu'il faudrait investir en recherche pour respecter les engagements européens pris à Lisbonne. Cela veut dire, pour la recherche publique, passer d'environ 12 milliards d'euros en 2005 à 20 milliards en 2010. L'effort devrait être du double de ce que prévoit le gouvernement.

La CGT a rappelé ses quatre principales revendications :

- 1) Doubler en 5 ans les crédits récurrents des labos. Cela veut dire allouer en 2010 environ 800 millions supplémentaires pour les CP (Crédits de Paiement) des EPST, des Universités et des laboratoires de recherche fondamentale des EPIC.
- 2) Augmenter a minima de 15% le montant des allocations de recherche, ainsi que le nombre de celles-ci. Cette revalorisation des 12000 allocations coûtera environ 50 millions d'euros sur un budget « allocations » de 250 millions.
- 3) Un plan massif de résorption de l'emploi précaire qui touche principalement les ATOS des universités : le coût global sera nul pour la collectivité, puisque il suffit de transférer les salaires du budget des universités vers celui de l'État. Cela soulagera d'autant le budget des établissements.
- 4) Des mesures rendant les carrières attractives pour l'ensemble des personnels, de toutes catégories, avec un effort particulier en début de carrière. La CGT a des propositions qu'elle a rendues publiques.

La discussion a principalement porté sur le budget de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), et par ricochet sur l'ensemble du budget 2006. Les organisations syndicales dans leur ensemble ont refusé de voir augmenter de 240 millions d'euros le budget de l'ANR. Il faut transférer ces crédits vers les labos et vers l'emploi. La CGT pour sa part a réfuté la mise en place d'un système à la mode anglo-saxonne ; une ANR copiée sur la National Science Foundation (NSF) américaine, cela veut dire créer des milliers de CDD dans un contexte français qui n'a pas les mêmes spécificités : le statut de titulaire existe et nous y sommes attachés. Les institutionnels présents ont affirmé leur soutien à l'ANR. Le DG du CNRS, B. Larrouturou pour qui l'ANR clarifie le paysage : le CNRS est opérateur de recherche et non plus agence de moyen. Yannick Vallée, président de la CPU, qui ne veut surtout pas que le CNRS soit agence de moyen et qui préfère de loin l'ANR. Michel Edy pour l'INRA, pour qui l'INRA doit co-construire des programmes avec l'ANR.

Jean Marc Monteil fait son propre résumé des interventions :

- Une part significative des crédits de l'ANR pourrait faire l'objet de la reprise d'un certain nombre de financements : Très Grands Equipements, Projets des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur).
- L'ANR existe et sera mise en place définitivement dans la LOP. Le problème c'est l'accroissement simultané des crédits de l'ANR et des crédits récurrents.
- La politique de l'ANR devrait être faite par un haut conseil scientifique indépendant.
- Il n'est pas sûr que les projets blancs doivent être de la responsabilité de l'ANR.
- La réponse à un appel à projet doit être inscrite dans la politique du laboratoire et non pas venir la déstabiliser.

Une telle synthèse, issue d'un débat de bon aloi MAIS CONTRADICTOIRE, et d'une absence de négociation, n'est pas sans poser problème aux syndicats et notamment à la CGT. La délégation de la CGT a décidé, pour le moment, de profiter de ces entretiens pour expliquer à nouveau ses propositions et le refus de ce que l'on commence à connaître des intentions du gouvernement. Sans illusion sur l'efficacité des entretiens menés par Jean Marc Monteil, la CGT appelle les personnels à s'informer, à rester vigilant et à se mobiliser quand le gouvernement aura décidé d'annoncer publiquement ses intentions réelles.

Paris, le 4 juillet 2005

Composition de la délégation : Jean-Pierre ADAMI – Thierry BODIN – Michel SEGUY – Daniel STEINMETZ

## **LES NÉGOCIATIONS « RECHERCHE » EN DIRECT N° 2**



*Deuxième entretien conduit par Jean Marc MONTEIL*

*Mardi 5 juillet 2005*

## *Compte rendu de la délégation CGT*

La réunion était présidée par J. M. Monteil (direction de l'enseignement supérieur), J.J. Gagnepain (direction de la technologie) et E. Giacobino (direction de la recherche). Le thème de cette demi-journée était consacré à l'emploi, aux jeunes chercheurs et aux carrières.

Audier (SLR) a prononcé la déclaration liminaire au nom de SLR (Sauvons La Recherche) et des syndicats présents le matin à la préparation commune (soit la FSU, l'Unsa, la CGT et Sud). À l'issue de la réunion de la veille, le sentiment est qu'« on nous ballade ». Il faut négocier les réformes et la programmation de la loi ainsi que le budget 2006. Pour négocier il faut être informés. L'enveloppe de 380 millions pour la recherche publique recouvre-t-elle le seul budget de la recherche ou également l'enseignement supérieur ? Quelles répercussions auront les revalorisations salariales de la fonction publique ? Nous demandons le doublement des crédits de paiement dans les EPST et l'enseignement supérieur et la création de 5000 emplois statutaires. Pour atteindre l'objectif fixé pour la recherche en 2010 (3% du PIB), il faut dès le budget 2006 une augmentation de 200 millions d'euros des crédits de base et 100 millions pour les équipements. Pour atteindre cet objectif, il faudrait créer 9000 emplois, c'est pourquoi nous réclamons 5000 emplois supplémentaires dès 2006. Il faut qu'un interlocuteur politique vienne vendredi répondre à nos questions et à nos demandes.

J. M. Monteil répond que les répartitions budgétaires ne sont pas encore arbitrées. Il transmettra nos demandes. Quant à l'emploi les ministres ont attribué la création de 3000 postes pas un de plus au budget 2006 (1000 enseignants-chercheurs, 500 chercheurs, 1000 IATOS, 500 ITA). L'incidence des augmentations de salaires en 2006 (+1,3%) coûtera 40 millions pour les chercheurs et ITA, 80 millions pour les enseignants-chercheurs et les IATOS.

La CGT a fait la déclaration jointe en annexe, insistant sur les revalorisations des débuts de carrière, la fin des libéralités et un statut de salarié couvrant la période doctorale et la période avant le recrutement, une rémunération des doctorants selon une proportion du salaire d'un ingénieur de recherche débutant, la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, les diminutions de la charge d'enseignement des maîtres de conférences (MCF), la résorption de la précarité et un plan de reclassement pour prendre en compte l'amélioration des qualifications et de l'expérience. L'emploi dans les EPIC doit être développé.

Trautmann, puis Hélène Combes, au nom de SLR ont mis en avant 7 points pour améliorer les carrières des jeunes chercheurs : un plan pluriannuel des emplois, la transformation des libéralités en contrat de travail, la revalorisation des allocations de recherche, l'augmentation du nombre de monitorats, la revalorisation des débuts de carrière, la réduction de la charge d'enseignement (pouvant aller à 1/3) pour tous les MCF, la reconnaissance du doctorat. Hélène Combes a insisté sur l'idée de conditionner les mesures incitatives en direction des entreprises à l'embauche de jeunes docteurs.

Yannick Vallée, au nom de la Conférence des Présidents des Universités (CPU) a soutenu une grande partie des revendications et propositions d'améliorations des carrières des personnels de la recherche. Il a insisté sur la nécessité de permettre aux jeunes enseignants-chercheurs de faire

de la recherche et sur l'importance de revaloriser les débuts de carrière. Il faut mettre fin à la notion de post-docs sans salaire et mettre en place des contrats de travail clairs. Il a demandé qu'une réflexion approfondie soit menée sur le financement des thèses en SHS.

D'une manière générale, les syndicats et organisations présentes, les représentants des institutions (CPCN, CPCNU) ont avancé des propositions cohérentes et convergentes, reprenant les propositions des états généraux et celles du mémorandum présenté par les organisations syndicales. Tous ont insisté sur les revalorisations des carrières des ITA et IATOS aux chercheurs et enseignants-chercheurs, sur la suppression des libéralités, la réduction de la précarité, sur la nécessité de donner un statut de salarié aux jeunes chercheurs en formation. De nombreuses interventions ont alerté sur la baisse des recrutements dans les filières scientifiques et sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour remédier à cette situation, la proposition d'un système tel que les anciens IPES étant avancée.

A la suite d'une intervention de la CGT s'insurgeant contre le dialogue de sourds et l'absence d'échanges réels, J. M. Monteil a fourni quelques balbutiements de réponses. Le malaise ne saurait en effet durer, les informations budgétaires seront bientôt données. Comme son ancien ministre Fillon, il a insisté sur les réformes comme nécessaire contrepartie des moyens accordés. Certes concède-t-il, il convient de revaloriser les allocations, de même que les carrières, mais selon lui il est inconsidéré de demander des décharges d'enseignement pour tous les MCF. M. Gagnepain déplore de son côté que les entreprises embauchent plutôt des ingénieurs. La cause en est selon lui la faible adaptabilité des docteurs aux évolutions professionnelles de moyen terme, les directions d'entreprises souhaitant des personnes mobiles. Le crédit d'impôt recherche est selon lui le meilleur outil pour permettre l'embauche de jeunes docteurs dans les entreprises. Enfin une grande partie des solutions à la précarité, aux difficultés des doctorants et des docteurs seront résolues dans le cadre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) (sic). M. Bréchet (directeur général de l'INSERM) développe son idée de modularité des emplois, au nom d'une vision « réaliste » de la précarité.

Le gouvernement ne recule pas. S'il accepte de créer des emplois ce sera dans le cadre du dispositif qu'il met en place : ANR, cadeaux fiscaux, crédits d'impôts pour les entreprises, pôles. Aucune réponse n'est donnée aux propositions et revendications convergentes des organisations présentes. Les fortes convergences entre les organisations syndicales et SLR n'ont pas permis à J. M. Monteil de s'appuyer sur des clivages ou des divergences pour justifier les options gouvernementales.

Les organisations syndicales et SLR ont rédigé un communiqué de presse commun (voir annexe). Elles demandent qu'un ministre vienne enfin répondre en fin de semaine aux questions concernant la programmation des moyens et des emplois et les arbitrages effectués pour 2006. Le gouvernement ne doit pas seulement prendre note des revendications des personnels, il doit afficher ses choix. Les personnels ne peuvent se contenter de promesses ou de discussions vaines. Le succès de la pétition contribuera à la prise en compte des propositions de la communauté.

Paris, le 6 juillet 2005

## LES NÉGOCIATIONS « RECHERCHE » EN DIRECT N° 3



### *Troisième entretien conduit par Jean Marc MONTEIL Mercredi 6 juillet 2005*

#### *Compte rendu de la délégation CGT*

Outre J.M. Monteil, J.J Gagnepain et Mme Giacobino, Luc Rousseau de la direction générale aux entreprises au ministère de l'industrie participait à la rencontre.

J.M. Monteil ouvre la séance et annonce qu'il fournira jeudi la date à laquelle un ministre pourra répondre aux questions de notre groupe.

Audier au nom de SLR (Sauvons La Recherche) rappelle qu'on ne saurait accepter que soient comptabilisées dans les mesures nouvelles les conséquences de l'inflation et les mesures salariales de la fonction publique (120 millions).

M. Séguy (CGT) a fait la déclaration liminaire au nom des organisations syndicales et de SLR. La recherche industrielle souffre de la course à la rentabilité. Dans les secteurs encore sous contrôle majoritaire de l'État, GDF a réduit son potentiel de recherche d'un tiers, EDF démantèle ses installations de robinetterie nucléaire et perd des compétences en matière nucléaire. Dans le secteur privé, Aventis a arrêté les activités du centre de Romainville, le projet Nereis, conçu par les personnels, qui associait le public et le privé, n'a pas vu le jour. Qu'a fait l'État ?

Le débat sur les finalités de la recherche est évacué au profit d'un débat sur les structures d'un marché de la recherche : Agence Industrielle pour l'Innovation (A2I), Crédit Impôt-Recherche (CIR), pôles de compétitivité, soit mis en place sans concertation avec les acteurs concernés. Il s'agit là comme ailleurs d'une gouvernance par ordonnance.

Il relève l'absence de lisibilité et le manque de démocratie dans la constitution des pôles de compétitivité, leur focalisation sur certains projets, qui en excluent d'autres ; concernant les PRES, il déplore les risques d'accentuation des inégalités territoriales ; le crédit d'impôt quant à lui est devenu un outil de subventionnement sans retours attendus.

L'État doit intervenir pour obtenir des contreparties aux subventions ou aux cadeaux fiscaux en matière d'emplois, en nombre et en qualité. Il faut prendre des mesures pour accroître le nombre de formations à la recherche ; accéder aux demandes de la communauté notamment d'acter un moratoire sur la baisse des effectifs et des budgets ; redéfinir des politiques de recherche pour mieux répondre aux besoins sociaux ; favoriser l'engagement de l'État sur des grands programmes qui ont montré leur efficacité comme le rappelle Beffa dans son rapport mais, les orienter vers des réponses aux besoins environnementaux, aux besoins de santé, comme aux nécessités de développement industriel ; faciliter de nouvelles coopérations et pour cela élaborer de nouveaux outils de gestion de la recherche permettant notamment les rapprochements nécessaires entre « les » recherches publiques et « les » recherches industrielles.

Pour H. Audier, on empile des dispositifs sans souci de cohérence. Les coopérations ne doivent pas générer une subordination. On ne pourra avoir de politique industrielle que si on a les personnes qualifiées pour la mener à bien. Il doit y avoir cohérence entre les prévisions et les moyens. Il rappelle que les PRES, tels qu'ils ont été conçus par les États-Généraux reposaient sur une coopération entre les grandes écoles, les universités et des entreprises dans le cadre d'un aménagement du territoire.

Pour M.B. Albert (SUD), les partenariats ne doivent pas être réduits aux entreprises. Ainsi, au Cemagref, des coopérations sont menées avec les collectivités territoriales sur la question de l'eau dans le cadre d'une politique qui vise à prendre en compte les besoins sociaux et à y répondre de manière cohérente. De telles politiques ne sont pas encouragées. Les entreprises interviennent dans un cadre concurrentiel incompatible avec la réponse à de telles questions. Enfin les mesures prises ne doivent pas générer de précarité mais faire appel à des emplois de titulaires ou relevant du statut d'EPIC.

J.J Gagnepain répond qu'en effet la mission du Cemagref doit être de répondre à ce type de demande émanant des collectivités territoriales qui ne sont pas des opérateurs de recherche, à la différence des entreprises. Il poursuit en précisant qu'il s'agit d'optimiser et non de rationaliser le dispositif. Il distingue les grands programmes qui associent des entreprises et des laboratoires sur des objectifs communs cofinancés ; la recherche partagée qui relève du libre choix des deux parties (laboratoires et entreprises) ; les laboratoires communs qui associent des chercheurs sur un seul lieu mais pose des problèmes de continuité ; enfin des initiatives nouvelles telles que les instituts Carnot qui s'adressent à des laboratoires et permettent de contourner ce problème de dépendance à la politique d'une entreprise.

J.P. Adami (CGT) soulève le problème des retards (allant à 3 ans) des contrats de Plan État-Région (PER) qui ont des incidences sur les équipements et les installations. Il faut avoir une vision nationale et non locale. J. Fabbri (FSU) revient sur les pôles de compétitivité qui traduisent un désengagement de l'État. Il demande une expertise du CIR. Il rappelle que les PRES peuvent être un moyen de donner plus de cohérences aux formations délivrées par les grandes écoles d'un côté, les universités de l'autre.

L. Rousseau intervient alors pour noter qu'il dépend de François Loos et de Thierry Breton. Il a alerté sur la dégradation de la situation économique de l'Europe et de la France en particulier. Les objectifs de Lisbonne seront difficiles à atteindre (3% du PIB) dans cette conjoncture. Il est nécessaire d'avoir un effet de levier, le CIR le permet. Il promet une évaluation ex post, sans doute au bout de 2 ou 3 ans. Le dispositif est selon lui cohérent : l'Anvar est orienté vers des PME pour des projets isolés (100.000 à 200.000 €) ; l'Agence de la Recherche (ANR) assure des financements par projets et non d'équipes pour une durée indéterminée, pour trois ans (50.000 à 1 million d'€) ; les fonds de compétitivité des entreprises (projets Eureka en particulier) associent des grandes entreprises, des PME et des laboratoires de différents pays européens sur des opérations de 1 à 4 millions d'€. Les projets du groupe Beffa (A2I) plus ou moins proches du marché vont de 50 à 100 millions d'€. Les pôles de compétitivité se forment là où les acteurs (entreprises, universités, centres de recherche) s'allient. Leur gouvernance sera assurée pour éviter les redondances. L'État et les collectivités assureront le renfort des moyens.

M. Séguy (CGT) revient sur les questions qu'il soulevait dans sa première intervention : que compte faire l'État pour s'opposer à la dégradation des équipements publics, compte-t-il s'inspirer du succès passé des grands programmes pour définir une autre politique industrielle ? Quelles obligations auront les entreprises en contrepartie des moyens financés par l'État, ajoute Th. Bodin (CGT-Aventis), que fait l'État là où il est donneur d'ordre ? Trautmann (SLR) demande des réponses à ces questions. Elles resteront bien entendu sans réponse. Rousseau s'est contenté de rappeler que l'effort consenti par le gouvernement était sans précédent depuis 20 ans. Il se dit étonné d'apprendre le démantèlement d'installations contribuant à la sécurité nucléaire. Steinmetz (CGT) revient sur ces points en rappelant nos inquiétudes sur des opérations structurantes en région mais concentrées sur un type d'industrie, sur l'absence de rapport entre la carte industrielle et la carte universitaire, fragilisant des régions, demandant des outils de long terme pour les constructions associant public et privé (au moins trois ans). Il déplore le fait que les demandes sont de plus en plus courtes. Il insiste sur la nécessité de développer

l'emploi industriel en R et D.

J.M. Monteil est intervenu enfin très longuement sur les CPER et le rôle structurant des PRES. Il y a 158 sites universitaires en dehors des universités, souvent de petites entités. J.M. Monteil défend l'idée que cela peut être une force. On peut s'appuyer sur des plateaux techniques proposés par les lycées technologiques et les IUT pour la recherche. Il faut mutualiser selon lui les investissements faits au bénéfice du développement local. Les PRES peuvent le permettre, mais doivent être de l'initiative des acteurs. Les CPER posent des problèmes quant à leur durée (6 ans).

Enfin la FSU a insisté sur la nécessité d'un statut pour les doctorants, sur l'embauche de docteurs dans les entreprises.

Le gouvernement n'entend pas intervenir auprès des entreprises, son rôle est de laisser faire le « marché ». Il accompagne le déclin industriel dépeint par Rousseau. Nous n'avons obtenu aucune réponse quant aux mesures visant à contrer le déclin de la recherche industrielle dans le secteur qui dépend de son autorité, et moins encore sur la manière dont il compte demander aux entreprises de rendre compte de l'usage qu'elles font de l'argent public (même lorsqu'il s'agit d'exonérations). Il ne compte pas rappeler aux entreprises leurs responsabilités à l'égard des besoins sociaux, il ne contrôlera rien et s'il demande une contrepartie, le gouvernement ne précise jamais laquelle. J.M. Monteil a relevé en fin de réunion qu'il s'agissait de nourrir une approche législative. On nous ballade encore.

C'est pourquoi les syndicats et SLR vont convoquer la presse lundi prochain 11 juillet 2005 afin de faire nos évaluations des coûts des propositions qui émanent de la communauté. Les ministres doivent nous fournir leurs arbitrages. Il faut des moyens pour la recherche. Pour cela, les personnels doivent soutenir les propositions des syndicats, formulées dans le mémorandum et signer massivement la pétition.

Paris, le 7 juillet 2005

## **LES NÉGOCIATIONS « RECHERCHE » EN DIRECT N° 4**



*Quatrième entretien conduit par Jean Marc MONTEIL  
Jeudi 7 juillet 2005*

*Compte rendu de la délégation CGT*

Cette réunion, dernière de la série de discussions conduites par J.M. Monteil, est consacrée à l'évaluation. Comme les jours précédents, y participent, outre les syndicats et SLR (Sauvons La

Recherche), la CPU (Conférence des Présidents des Universités), la CPCNU (Commission Permanente du Conseil National des Universités), la CPCN (Commission Permanente du Conseil National), la Conférence des Grandes Écoles, une représentante de l'Inserm, une représentante de l'Inra, M. Brézin.

À la différence des précédentes séances qui opposaient le représentant du Ministère, avec parfois les soutiens de quelques institutions et les organisations représentant la communauté (les syndicats et SLR), celle-ci porte sur une fiche élaborée en concertation avec des institutions ou des personnes présentes dans la salle. Le débat est plus vif, les oppositions fortes traversent la salle.

J.M. Monteil annonce tout d'abord que la réunion avec les ministres, demandée par les syndicats et SLR, est prévue le 21 juillet. Il ajoute que l'ensemble des questions seront transmises aux ministres. Il ouvre la séance en rappelant que les fiches sont la base de départ de la discussion. Elles ne sont pas du bavardage précise-t-il, mais sont issues de discussions au Ministère.

J.L. Mazet (SNCS-FSU) ouvre la discussion. Tout le monde reconnaît la qualité de l'évaluation effectuée par le comité national qui assure le suivi du développement des recherches, s'occupe des carrières et des recrutements et enfin effectue un travail de prospective. Les débats y sont menés de manière contradictoire et la confiance est due à la présence de nombreux élus (2/3). Il faut partir de ce qui existe et non proposer un système qui part du haut et hiérarchise les évaluations.

J. Heinen (CPCNU) plaide pour des procédures explicites construites par la collectivité. Il est nécessaire de prendre en compte les membres des équipes qui n'appartiennent pas au CNRS. L'évaluation ne doit pas être une sanction mais une aide aux individus. Pour les enseignants-chercheurs, il faut prendre en compte toutes leurs missions. En outre il faut intégrer l'évaluation faite au niveau local à l'échelle nationale. D'où l'idée d'une maison commune. Il faut partir de l'existant et aller vers une évaluation unique des unités. Il faut aussi homogénéiser les pratiques. La fiche reflète la réflexion menée en commun.

Plus critique, Y. Langevin (CPCN) intervient dans le même sens. Il faut que l'essentiel des instances d'évaluation des structures soient issues des instances pour les personnes. Il faut avoir l'adhésion des personnes concernées. Mais la CPCN s'inquiète sur ce qui doit être dans la loi, et ce qui relève des décrets.

Pour B. Carrière (CPU), la fiche correspond à l'attente de la CPU. Il faut faire évoluer la gouvernance de l'évaluation. La CPU ne veut plus que la qualité des laboratoires universitaires soit liée à une labellisation par un EPST.

F. Lucas (SNESup) souligne que les textes normatifs sont trop vagues, laissant des possibilités de modifications dans les textes d'application. La part élective dans les instances doit être fixée dans la loi. Il s'étonne que le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) ne soit pas mentionné. Il n'est pas nécessaire de créer une structure nouvelle mais il faut plutôt chercher quelles instances peuvent assumer telle ou telle mission et réfléchir aux moyens dont il faut les doter.

Les représentants du SGEN insistent sur l'adhésion nécessaire des personnels, garantie par la

représentation des élus qui rendent compte. La moitié des personnels de recherche, ITA et ITARF, sont absents des fiches. Or une grande partie de ce qui est prévu pour les enseignants-chercheurs pourrait leur être appliquée. Le texte est trop court sur ce point. Il faut réfléchir à une évaluation par métiers, prendre en compte la diversité des missions.

La CGT est attachée à la cohérence entre évaluation des personnes, des structures et la prospective. Le système va détruire cette cohérence. La dimension technique du collectif de travail et les compétences techniques sont absentes des fiches. La CGT veut une plus grande cohérence, en examinant les conditions techniques nécessaires aux programmes scientifiques, permettant une réflexion sur les besoins en compétences professionnelles. Enfin, en éloignant l'évaluation des unités des organismes, on instaurera un mode de gouvernance technocratique.

Selon J. Fossey (SNCS), les principes dans le texte sont corrects. Mais il faut prendre aussi en compte l'environnement de l'équipe. Des indications doivent être données aux instances d'évaluation. L'unicité n'est pas la panacée. Où se fera la prospective ?

La discussion, remarque H. Audier (SLR), risque d'être byzantine selon le niveau du budget de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Il souligne l'importance des élus : l'auto distribution est plus importante chez les nommés. L'objectif central des États Généraux était de permettre aux enseignants-chercheurs de faire plus de recherche et aux universités de jouer un rôle plus central dans le dispositif de recherche. Cela ne doit pas menacer ce qui existe dans les organismes. L'instance unique ne doit pas classer.

E. Brézin (Comité de suivi) intervient de manière assez vive sur le caractère central de l'évaluation qui est entre nos mains, celle de la communauté scientifique. Il plaide pour que tous les élus donnent leurs qualifications scientifiques. Sur la proportion élus/nommés : une proposition était 1/3 d'élus - 1/3 de nommés et 1/3 de cooptés par les 2/3 précédents.

Dans la perspective de la Loi Organique des Lois de Finance (LOLF), déclare J.P. Adami (CGT), on va passer à une logique de résultats, où la place de l'évaluation sera déterminante. Les établissements seront contractualisés et évalués sur les résultats, avec des conséquences graves pour l'ensemble des personnels. Les ministres devraient nous communiquer les critères de performance pour l'enseignement supérieur et la recherche. Ceux-ci seront la boussole des instances d'évaluation et nous serons donc très loin de cette logique d'expertise dans l'évaluation dont parle E.Brézin. Il revient sur une proportion majoritaire d'élus, propose des instances de recours en cas de contestation après une évaluation. Il ne faut pas que l'évaluation ait des conséquences en terme de prime au mérite, ce qui serait dévastateur dans notre communauté. Il faut une discussion démocratique sur les critères d'évaluation (pas comme pour la LOLF). Il faut publier la liste des experts de la Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP), dès demain matin. D. Steinmetz (CGT) souligne, en réponse à E. Brézin, l'importance du problème de la déontologie qui dépasse largement la question de la compétence scientifique. Il faut prendre en compte le sens du collectif et du service public que possèdent les élus présentés par les syndicats et dont le CV ne rend pas compte.

Parmi les interventions suivantes, on peut relever l'importance d'évaluer l'ensemble des missions effectuées par les personnels et de prendre en compte les missions spécifiques des établissements dont ils relèvent (SUD). À l'Inra, l'absence d'élus dans les instances d'évaluation affaiblit la légitimité des évaluations faites et génère une plus grande distanciation des personnels à l'égard

de la politique de l'organisme (CFTC-INRA). Moret (CPCNU) pense qu'aux élus il faudrait adjoindre une partie de cooptés.

J.M. Monteil intervient pour défendre ses fiches. Il faut que le système soit compris à l'extérieur de la recherche, notamment par les parlementaires. Des agences internationales d'évaluation à but lucratif sont créées afin de délivrer des accréditations. La France a refusé ce dispositif. Mais il s'agit de créer un dispositif à vocation nationale. La fiche met selon lui l'accent sur la transparence des critères et des évaluateurs. Il limite toutefois la transparence au fait que chacun doit savoir qui l'évalue, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La diversité des critères d'évaluation doit correspondre à la diversité des missions de recherche comme des finalités des organismes et mettre fin aux disparités entre types d'évaluation. Il faut rendre comparable ce qui est comparable.

Il est nécessaire quand on conduit une politique souligne-t-il d'avoir un dispositif clair. Il le sera avec cette instance unique, avec les principes évoqués. Dans un premier temps, on part des organismes qui adhèrent au système. On évoluera par la suite.

Par ailleurs, concède-t-il, la LOLF impose une évaluation en laquelle on ait confiance. Il faut améliorer la comparabilité. Les évaluations des établissements doivent être publiques. Or l'évaluation par les pairs est perçue comme un arrangement entre amis. Il ne lui revient pas de trancher sur l'équilibre entre élus et nommés. Il répond à Fossey qu'il doit y avoir indépendance entre structure d'évaluation et structure de décision. S'il y a confusion entre les deux, la situation est compliquée. Sur la conjoncture et la prospective, il est légitime qu'un comité d'évaluation exprime un avis sur l'état de la science, mais la réflexion doit être menée au niveau politique.

Sur les formations, il n'est pas dans l'intention de qui que ce soit de supprimer le CNESER. Sur l'évaluation des ITA et des ITARF, il y a une réflexion à conduire.

J.M. Monteil défend ses fiches. Sur cette question, les choses semblent décidées et la marge de négociation semble être très limitée. Là encore tout dépendra de la capacité des personnels et de leurs organisations à défendre un système démocratique, fondé sur une dynamique de débats collectifs et la transparence des discussions, terme qui semble cher à J.M. Monteil mais sur lequel on ne partage pas la conception. Nous parlons de transparence des débats, de responsabilité des évaluateurs, représentants de la communauté, à l'égard de leur communauté, J.M. Monteil parle de transparence des critères et de l'excellence des évaluateurs en tant qu'individus, vision bien élitiste et sans référence à la démocratie, aux valeurs collectives et au service public.

Cette séance est caractéristique de ce que nous avons vécu depuis le début de la semaine. Malgré les engagements des ministres d'intégrer la réflexion des organisations syndicales et du mouvement SLR, tout a été fait pour que le résultat des premières discussions d'avril-mai (Monteil 1) reste en l'état. A ce sujet J.M. Monteil a signalé dès le départ qu'il n'avait aucun mandat pour aborder la question centrale des moyens. D'où l'importance de la rencontre du 21 juillet avec les ministres, qui doit être un véritable dialogue social.

Paris, le 8 juillet 2005

**Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche**



*Semaine de « concertation » Organisations syndicales / gouvernement / juillet 2005  
Thème : recherche et monde économique*

**Déclaration préalable de la CGT au nom des organisations syndicales et de SLR**

Comme la recherche publique, la recherche industrielle est malade.  
Malade de la course menée par les entreprises aux marchés solvables, aux marchés rentables.  
Malade d'un horizon qui ne se situe jamais (et au mieux) au-delà de deux ou trois ans.  
Malade de voir les contrats d'objectifs financiers se substituer aux "contrats de plan" des grandes entreprises publiques.

Cette pression financière sur la vie des entreprises, sur leur activité de recherche, est considérable ; pour l'exemple, avant même la mise en bourse de 20% de son capital, GDF annonçait vouloir verser à ses actionnaires 840 Millions d'euros de dividendes soit 140 de plus que la masse salariale de l'entreprise et bien plus encore que son budget R&D, en décroissance constante ces dernières années.

Bien d'autres exemples illustrent cette situation en même temps qu'ils démontrent la responsabilité écrasante de l'État vis-à-vis de cette situation.

- 1) Voilà plus de deux ans que les syndicats d'EDF dénoncent la casse des installations d'essais servant à la qualification des composants de robinetterie nucléaire. L'autorité de sûreté a été saisie de cette question par les organisations syndicales, et celles-ci ne cessent depuis le début des rencontres sur la LOPR d'alerter sur cette situation éminemment contradictoire avec la programmation pluriannuelle des investissements qui annonce le lancement d'EPR, éminemment contradictoire avec les décisions de prolonger la durée de vie des tranches de 30 à 40 ans et plus peut-être demain.

**Qu'a fait l'État de toutes ces alertes : rien !**

Les démantèlements se sont poursuivis et d'ici à la fin de l'année EDF statuera sur ce qu'il reste de moyens d'essais en ce domaine. Il est urgent d'agir !

- 2) Le laboratoire de recherche pharmaceutique d'AVENTIS de Romainville est désormais fermé.

La longue lutte des chercheurs d'AVENTIS n'a ainsi pas permis que soit considéré à sa juste mesure le contenu du projet NEREIS, conçu par le personnel de la recherche et qui proposait de retrouver dans une structure commune les compétences des chercheurs d'AVENTIS et du CNRS permettant la recherche et la mise au point de médicaments à l'utilité avérée (antifongique et anti-infectieux).

**Qu'a fait l'État pour soutenir ce projet : rien !**

## Un État démissionnaire

Quelle soit privée ou publique la recherche souffre de ces stratégies purement financières qui sont mises en place là où devrait être proposés de grands programmes industriels économiques et sociaux tels qu'impulsés hier par l'État avec de grandes entreprises, au premier rang desquelles on retrouvait les services publics.

Toute l'industrie est touchée par cette situation, y compris le tissu des PME et PMI. En effet celles-ci inscrivent leurs stratégies industrielles, commerciales, dans celles des grands groupes publics ou privés, dans celles de l'État.

En l'absence de grands programmes, de réelles stratégies industrielles, comment lorsque l'on est PME ou PMI définir une orientation durable ?

D'une certaine façon le rapport BEFFA tire aussi les mêmes conclusions que nous.

En effet, ce dernier rend un hommage appuyé aux grands programmes industriels impulsés hier par l'État (politique énergétique, spatial, aéronautique...) programmes aux finalités identifiées et porteur d'une triple dimension : prospective, coordinatrice, incitative.

Des programmes qui ont été sources de coopération "mutuellement avantageuses" entre secteurs publics et privés tout en étant respectueuses des spécificités de chacun.

Quel dommage que ce rapport, après avoir analysé les « raisons passées » des « succès présents » (Ariane, A380, TGV, Nucléaire civil...) décrète que ces politiques volontaires impulsées par l'État ne peuvent plus avoir cours au nom de la mondialisation, au nom des règles européennes. Et il découlerait de ce postulat qu'au nom de la mondialisation, au nom de l'Europe, il faudrait laisser au marché le soin de gérer la recherche.

## Pour un État responsable

Ce postulat n'est pas le notre et ce pour au moins deux raisons ;

- la première est que les règles de l'Europe sont en débat, plus encore depuis ces dernières semaines.
- La deuxième est que ce postulat évacue le nécessaire débat sur les finalités de la recherche pour n'y substituer qu'un débat sur les structures à mettre en place pour promouvoir un marché de la recherche sans qu'on décèle d'ailleurs, la moindre cohérence dans les propositions faites.

Nous ne pouvons accepter qu'à une recherche axée entre autres choses sur des finalités clairement identifiées par la Nation, se substitue une recherche à la disposition des entreprises, des marchés financiers.

Nous revendiquons que l'État renoue avec les responsabilités qui doivent être les siennes en matière de grands programmes industriels, sociaux, environnementaux ...

C'est l'une des conditions d'un renouveau des recherches publiques et privées nous permettant de tendre vers l'objectif affiché de 3% du PIB consacré à l'effort de recherche.

En lieu et place de ce débat sur les finalités on impose un débat sur des structures (AII, ANR, Pôle de compétitivité, CIR ...) mises en place avant même que les débats n'aient eu lieu ; comme si pour la recherche aussi, il nous fallait aussi nous habituer à une gouvernance par ordonnance. Malgré tout, nous tenons à exprimer quelques avis sur certains points qui seront évoqués durant cette séance.

#### Sur les pôles de compétitivité

On peut certes prétendre qu'ils favoriseraient les coopérations, mais nous estimons qu'ils recèlent des risques majeurs liés :

- à l'absence de lisibilité, l'absence de démocratie dans leur mise en place ;
- à un pilotage par l'aval qui risque de focaliser, d'asservir la recherche au très court terme ;
- au risque de concentrer l'ensemble des aides publiques, nationales, régionales sur certains projets phares en excluant les autres (exemple : le pôle Midi-Pyrénées est focalisé sur les thèmes aéronautique et cancer alors que bien d'autres domaines mériteraient des aides soutenues comme par exemple la filière bois).

#### Sur les PRES

Nous estimons qu'il y a détournement des PRES, par rapport à la définition qui en avait été donné par les états généraux. Structurant pour l'aménagement du territoire, ils risquent, tels que mis en place, de conduire à des inégalités flagrantes entre régions a fortiori du fait de l'absence actuelle de règles démocratiques de fonctionnement.

#### Sur les aides financières

Le risque nous paraît évident d'un glissement des moyens financiers de l'État vers les entreprises via les agences et ce au détriment de la recherche publique.

Le Crédit d'Impôt Recherche dont l'usage semble vouloir être reconduit n'a pas prouvé son efficacité et est devenu un outil de subventionnement des entreprises alors qu'il aurait du être un outil d'aide à la recherche.

De fait, le seul retour que nous ayons à ce jour sur l'efficacité des mesures fiscales d'aides aux entreprises, nous est fourni par le rapport BEFFA qui affirme : *la recherche a vu son efficacité se dégrader au fil des ans !*

Aussi ne pouvons nous qu'en conclure que tout financement public vers les entreprises doit être dorénavant subordonné à l'existence de contreparties, notamment en matière d'emploi.

#### L'emploi

Ce sera le dernier aspect de notre intervention ; bien sur pour évoquer le besoin en nombre et en qualification qu'exige un renouveau de la politique de recherche ; mais aussi afin d'évoquer le déficit désormais identifié de formations de chercheurs, déficit tel qu'il conduirait en l'état actuel des choses à ne pouvoir doter et l'industrie, et l'université de l'ensemble des postes dont elles auront besoin demain pour assurer une toute autre efficacité de la recherche.

De façon résumée, nous estimons qu'il faut :

1/ Accéder aux revendications de la communauté scientifique du public comme du privé autant pour ce qui concerne :

- l'augmentation des crédits récurrents de la recherche publique, l'amélioration des statuts de ses personnels ;
- l'institution d'urgence d'un moratoire sur les baisses des effectifs et des moyens qui affectent les EPIC (BRGM, IFREMER, ...) et la recherche des entreprises nationales ;
- la redéfinition des politiques de recherche menées par les entreprises qui doivent, en même temps qu'elles se soucient d'une plus grande performance industrielle, poursuivre les actions de recherche permettant de répondre aux multiples besoins sociaux, environnementaux ou industriels existant ou à naître.

2/ Favoriser l'engagement de l'État dans de grands programmes nationaux voire européen (sur énergie, santé, transport, culture, habitat, communication ...) permettant le développement de larges secteurs économiques et s'appuyant sur le triptyque recherche / innovation / développement industriel et social.

A l'instar du rapport BEFFA qui voit dans l'existence des grands programmes industriels passés les raisons de quelques succès présents, nous estimons qu'il faut renouer avec de tels programmes ce qui implique un tout autre engagement de l'État que celui d'aujourd'hui.

3/ Définir, faciliter de nouvelles collaborations, coopérations dans la recherche académique et la recherche des entreprises.

Outre l'existence de grands programmes mobilisateurs et fédérateurs, l'élaboration d'outils utiles au rapprochement entre le monde scientifique, les entreprises et les instances administratives du pays (État, collectivités territoriales) est une nécessité.

Les PRES tels que définis par les états généraux de la recherche auraient pu en fournir l'occasion ; ceux qui nous sont proposés, parce qu'ils n'ont pas associé démocratiquement l'ensemble des acteurs, risquent de tourner le dos aux avancées permises par les états généraux de la recherche.

Il en est de même des pôles de compétitivité, ou des agences de recherche ou d'innovation (ANR et AII) qui par l'importance qui leur est accordé, les finalités qui leur sont fixés, les modes d'arbitrage qu'elles adopteront, et surtout la manne financière considérable qu'elle s'apprête à gérer, risque de porter gravement atteinte à l'originalité de la recherche française, en la transformant en un vaste marché.

Un marché dans lequel la règle de l'appel d'offre prévaudra et où le mieux disant devra céder sa place au moins disant qu'il soit de France ou d'ailleurs.

De coopérative la recherche risquera fort de faire la place à la compétition, à la confrontation entre équipes.

Est-ce ainsi que nous relèverons les défis scientifiques, techniques et humains qu'il nous faut affronter ?

Rien n'est moins sur !

*Aussi le slogan du printemps 2004 reste t'il d'une éclatante actualité :*

**IL FAUT TOUJOURS SAUVER LA RECHERCHE !**